

CARSTEN STAHN, *THE LAW AND PRACTICE OF THE INTERNATIONAL CRIMINAL COURT*, OXFORD, OXFORD UNIVERSITY PRESS, 2015

*Claudie Marmet**

Il s'est écoulé à ce jour plus de quatorze ans depuis l'entrée en vigueur du *Statut de Rome* créant la première juridiction pénale internationale permanente, la Cour pénale internationale (CPI)¹. Afin de faire un bilan sur sa pratique, le Dr. Carsten Stahn, professeur de droit pénal international et de justice globale à l'Université Leiden et directeur de programme au Grotius Centre for International Legal Studies² à La Haye, aux Pays-Bas, a édité, avec l'aide de cinquante-huit collaborateurs, l'ouvrage *The Law and Practice of the International Criminal Court*.³ Basé sur les prémisses que le droit applicable et la pratique de la CPI sont en continuelle adaptation, naviguant entre succès et échecs, cet ouvrage fait le point sur la pratique de la CPI depuis sa création afin d'en comprendre ses impacts, le contexte dans lequel elle évolue ainsi que ses défis. Les auteurs examinent les actions, les politiques et la jurisprudence de la CPI en abordant certaines questions couramment débattues dans la doctrine, tels la juridiction de la CPI, sa relation avec les États et son pouvoir de poursuites, ainsi que des zones plus rarement traitées, comme le financement, la gouvernance et la mise en liberté provisoire, pour n'en nommer que quelques-uns. L'ouvrage contient des analyses autant descriptives que critiques de la pratique de la CPI, en présentant le contexte qui entoure les décisions prises et les actions posées par la CPI, et porte des réflexions sur des approches alternatives possibles afin d'en améliorer la pratique.

L'ouvrage contient une préface signée par le Juge Sang-Hyun Song, ancien président de la CPI (2009-2015) et par Fatou Bensouda, Procureure de la CPI. Le Juge Sang-Hyun Song y partage une anecdote inspirante sur l'histoire de la CPI, rapportant les difficultés qu'ont eu à affronter les juges lorsqu'ils se sont réunis en mars 2003, après l'inauguration de la CPI, dans l'accomplissement de leur première tâche fondamentale, c'est-à-dire la rédaction du règlement de la CPI. Ils ont d'abord eu du mal à surmonter les différences de leurs traditions juridiques respectives en tentant d'appliquer les dispositions du *Statut de Rome* pour la première fois. Guidé par le compromis et ayant à l'esprit un même objectif commun, le *Règlement de la*

* Avocate et étudiante au diplôme de 2^e cycle en pratique du droit criminel et pénal de l'Université de Sherbrooke et diplômée du programme de Master 2 de type recherche en droits de l'Homme de l'Université Lumière Lyon II et de la Maîtrise en common law et droit transnational de l'Université de Sherbrooke.

¹ *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, 17 juillet 1998, 2187 RTNU 3 (entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2002) [*Statut de Rome*].

² Le Centre Grotius est dédié à la recherche, à l'enseignement et à la pratique du droit international public. Leiden University, en ligne : <www.law.leiden.edu>.

³ Carsten Stahn, dir, *The Law and Practice of the International Criminal Court*, Oxford, Oxford University Press, 2015 [Stahn].

Cour a finalement été adopté l'année suivante⁴. Au fil des ans, les juges ont surmonté avec succès plusieurs obstacles juridiques et ont su trouver des solutions adaptées, créant par le fait même une vaste jurisprudence sur une variété de questions juridiques fondamentales. Cet ouvrage représente, selon le Juge Sang-Hyun Song, un témoignage de tous les accomplissements de la CPI à ce jour⁵.

La préface est suivie de courtes biographies présentant chacun des collaborateurs (incluant Carsten Stahn, le directeur de l'ouvrage) ayant écrit un — ou exceptionnellement deux — chapitre au sein de l'ouvrage. Parmi ces collaborateurs, on retrouve des spécialistes, professeurs, avocats et docteurs en droit international, droits de l'homme et droit criminel. Ces biographies permettent au lecteur de mettre en contexte l'opinion présentée par l'auteur dans leur texte, puisqu'au fil des chapitres se reflètent différentes positions, parfois divergentes, sur des aspects clés de la pratique de la CPI. Les collaborateurs proviennent en effet de milieux juridiques divers : œuvrant au sein de la CPI ou non, à la poursuite ou à la défense, praticien ou théoricien, certains connus au sein de la communauté internationale pour leurs implications passées dans le domaine de la justice pénale internationale (tels Kai Ambos⁶ ou Claus Kreß⁷) et d'autres présentant une voix nouvelle, de manière à confronter les idées provenant d'une seconde génération d'auteurs. La mise en commun d'opinions provenant de différents milieux est sans contredit un attribut intéressant qui apporte qualité et valeur à l'ouvrage en offrant au public un manuel de référence indépendant et critique. Certains auteurs se positionnent même en dialogue l'un avec l'autre afin mettre en opposition leurs différents courants de pensée. Notamment, les chapitres 15 et 16 portent tous deux sur la sélection des situations et affaires par le Bureau du Procureur. Le quinzième chapitre est rédigé par deux professionnels travaillant au Bureau du Procureur de la CPI, Fabricio Guariglia et Emeric Rogier, présentant la perspective interne de la CPI sur le sujet⁸. Ils défendent une conception large du pouvoir discrétionnaire de poursuite du Procureur en valorisant l'idée que le choix de ce dernier quant à l'endroit où il concentre ses efforts d'enquête et de poursuite est en dehors du cadre du contrôle judiciaire. De son côté, le seizième chapitre, écrit par William A Schabas, professeur de droits de l'homme et de droit pénal international, présente une différente perspective sur le même sujet⁹. L'auteur critique la cohérence du pouvoir discrétionnaire du Procureur basé uniquement sur l'analyse des critères et méthodes prévus par la CPI, argumentant que cette pratique a rendu la CPI vulnérable aux critiques relativement à une justice sélective et politisée. Dans le même ordre d'idée, les chapitres 40 et 41 abordent tous deux le même thème en traitant des défis que pose le régime de la divulgation de la preuve de la CPI. L'auteur du quarantième chapitre, Alex Whiting, professeur ayant

⁴ *Règlement de la Cour*, 26 mai 2004, ICC-BD/01-02-07.

⁵ HE Judge Sang-Hyun Song, « Foreword » dans Starhn, *supra* note 3, vii.

⁶ Kai Ambos, « The ICC and Common Purpose—What Contribution is Required Under Article 25(3)(d)? » dans Starhn, *supra* note 3, 592.

⁷ Claus Kreß, « The ICC's First Encounter with the Crime of Genocide: The Case Against Al Bashir » dans Starhn, *supra* note 3, 669.

⁸ Fabricio Guariglia et Emeric Rogier, « The Selection of Situations and Cases by the OTP of the ICC » dans Starhn, *supra* note 3, 350.

⁹ William A Schabas, « Selecting Situations and Cases » dans Starhn, *supra* note 3, 365.

travaillé au Bureau du Procureur de la CPI, fait valoir que l'imperfection est inhérente au processus de divulgation étant donné la complexité de la tâche et les limites institutionnelles¹⁰. Il note que le noyau de la divulgation peut être fourni à l'avance, mais insiste sur la nécessité d'une communication continue à la lumière d'une révision des dossiers du Procureur et de la défense. Les auteurs du chapitre 41, Karim A A Khan QC et Caroline Buisman, sont, quant à eux, tous deux des avocats ayant pratiqué à la Défense et représenté des individus accusés de crimes internationaux¹¹. Ils sont d'avis que la CPI doit se concentrer sur l'élaboration d'un système de divulgation adéquat afin de gérer les défis qui se présentent et soutiennent qu'un examen complet du système actuel est nécessaire, car il reste souvent difficile pour la défense de saisir la matrice factuelle de l'affaire. Ils proposent des délais fermes et définitifs et que la divulgation complète soit la règle. Ces différents points de vue mis en opposition permettent ainsi aux lecteurs de voir quels sont les éléments sur lesquels il y a des divergences entre les professionnels et ceux sur lesquels il y a consensus.

Le cœur de l'ouvrage est construit autour de six grandes parties, avec un total de cinquante chapitres, examinant respectivement le contexte, les défis et les contraintes de la CPI (I), sa relation avec les juridictions nationales (II), les politiques et pratiques de poursuite (III), le droit applicable (IV), l'équité et la célérité de ses procédures (V) ainsi que les impacts, l'héritage et les leçons qu'il est possible de tirer de la pratique de la CPI jusqu'à ce jour (IV). L'ouvrage regroupe différentes analyses critiques et points de vue d'experts permettant aux lecteurs de mieux comprendre les enjeux entourant la CPI. Bien que cet ouvrage s'adresse à tous lecteurs intéressés par la pratique de la CPI, le lecteur aguerri appréciera sans doute davantage l'ouvrage puisqu'il s'agit d'un imposant manuel doctrinal de près de 1500 pages abordant des sujets pointus. Cela dit, la séparation du manuel en six grandes parties et en cinquante chapitres, d'une longueur variant entre quinze et quarante pages chacun, en facilite la lecture et permet aux lecteurs de repérer rapidement leurs sujets d'intérêt pour ainsi cibler certains chapitres à lire, sans nécessairement devoir suivre l'ordre numérique dans lequel les parties et les chapitres sont présentés.

La première partie du livre comprend six chapitres et aborde les controverses et les dilemmes entourant la CPI afin de les mettre en perspective. Cette partie analyse les quatre défis majeurs dont la CPI a fait face dans la dernière décennie, soit l'interaction avec les sécurités collectives et les organisations régionales (1), son engagement dans les conflits en cours (2), son financement (3) et ses problèmes de gouvernance (4).

Dans la deuxième partie, comprenant également six chapitres, les auteurs examinent en profondeur la relation de la CPI avec les juridictions nationales. Parmi les sujets abordés, on retrouve l'étude de la jurisprudence sur les questions de juridictions, l'immunité de certains États ainsi que les relations de la CPI avec les États non membres. Cette partie aborde ainsi les points centraux en débat avec les

¹⁰ Alex Whiting, « Disclosure Challenges at the ICC » dans Starhn, *supra* note 3, 1007.

¹¹ Karim A A Khan QC et Caroline Buisman, « Sitting on Evidence?: Systemic Failings in the ICC Disclosure Regime—Time for Reform » dans Starhn, *supra* note 3, 1029.

juridictions nationales, soit les dilemmes de juridiction relativement à la distinction entre situation et affaire, l'interprétation de la complémentarité et la coopération.

La troisième partie de l'ouvrage se décline en cinq chapitres et porte sur les politiques et pratiques de poursuites de la CPI. Cette section analyse les différentes étapes du processus de poursuite, soit l'examen préliminaire, l'enquête, la sélection des situations et affaires ainsi que la responsabilité des procureurs. Le Bureau du Procureur a été critiqué pour avoir ouvert un nombre élevé de situations sans faire de suivi adéquat et pour avoir manqué d'efficacité dans la promotion des poursuites au niveau national. Les auteurs au sein de cette section proposent des solutions afin d'ajuster les politiques de poursuite.

La quatrième section de l'ouvrage est la plus longue et aborde en 16 chapitres la CPI et son droit applicable. Le droit applicable à la CPI offre une perspective renouvelée sur la théorie et le concept des crimes, les accusations et la responsabilité criminelle individuelle. Au fil des ans, la jurisprudence de la CPI a eu des répercussions sur des lois nationales, sur les théories criminelles et sur le droit applicable à d'autres tribunaux internationaux. Cette partie examine la contribution de la CPI entre autres sur le traitement des sources, l'interprétation des modes de responsabilité criminelle ainsi que dans la répression des crimes majeurs. La hiérarchie entre les sources de droit applicable par la CPI ainsi que l'interprétation et l'application de ce droit sont également abordées.

La cinquième partie de l'ouvrage comporte treize chapitres dans lesquels les auteurs s'attardent à analyser l'équité et la célérité de la procédure de la CPI. Les auteurs y examinent les étapes du préprocès, du procès, de la sentence, de l'appel ainsi que la divulgation de la preuve sous l'angle de l'efficacité et du sentiment de justice qu'ils procurent. Sont également analysées, la pratique de la CPI relativement aux relations avec les victimes et les témoins ainsi que la liberté provisoire des accusés.

Finalement, la dernière partie du livre compte quatre chapitres qui s'attardent à l'impact et à l'héritage de la CPI, analysent le but et les effets de ses interventions et identifient des stratégies potentielles afin de permettre à la CPI d'améliorer sa pratique.

Carsten Stahn mentionne dans une section qu'il intitule « Not a Conclusion » que la CPI a toutefois encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre ses objectifs ambitieux et de répondre aux attentes. L'auteur mentionne qu'une réforme dans certains aspects de ses procédures est nécessaire, entre autres relativement à l'examen préliminaire, aux enquêtes, à la gestion de la CPI, à la recherche de preuves et aux relations avec les victimes. L'auteur conclut finalement en indiquant que l'histoire de la CPI n'a pas fini de se faire écrire et réécrire et mentionne que ce livre fait partie de ce processus. Ce manuel témoigne de la nature changeante de la CPI et fournit des perspectives sur certains facteurs et acteurs qui animent ce processus¹².

¹² Carsten Stahn, « Introduction » dans Starhn, *supra* note 3, lxxxiii à la p. xc.

Au fil des années, alors que la CPI gagnait en expérience, elle s'est attirée de plus en plus de visibilité, mais également de plus en plus de critiques. Il a été possible de constater une transformation et une adaptation nécessaire de la CPI dans sa pratique. La CPI n'a effectivement pas terminé de faire face à des défis importants. L'exercice de la CPI est en expansion, mais les ressources sont manquantes, la coopération des États est essentielle, mais présente toujours des lacunes importantes et, finalement, informer et renseigner la communauté internationale à propos des actions et pouvoirs de la CPI est toujours un défi. Les idées fausses quant au travail de la CPI et à son mandat sont toujours présentes et il y a un réel besoin pour une meilleure compréhension de son travail. Il ne fait pas de doute que l'ouvrage *The Law and Practice of the International Criminal Court* est une source précieuse d'information pour les praticiens, les chercheurs et les étudiants en droit pénal international ainsi que pour toutes autres personnes qui ont un intérêt pour mieux comprendre le travail de la CPI. Cet ouvrage représente un véritable effort collectif où la diversité des voix est un incontestable atout. Ensemble, les auteurs ont fourni un éventail de perspectives qu'un seul auteur n'aurait pas pu offrir. C'est en se questionnant, s'informant et analysant un sujet précis qu'il sera possible d'en améliorer la pratique. Cet ouvrage est une contribution importante à la compréhension et à la promotion de l'analyse et de la réflexion sur les pratiques de la CPI, ses impacts et ses défis.